

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/10/157

Objet : 157 - VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie – Avenant 1/DC4 Bati Services Signalisation

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL

Vu l'acte de sous-traitance fourni par l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL,

Décide

- De donner son accord à la signature de l'avenant 1 et à la déclaration de sous-traitance du marché n° VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie avec l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL, domiciliée au 1 Route de la Vallée de l'Odon, Tournay-sur-Odon, 14310 Val d'Arry.

L'avenant est rendu nécessaire suite au remplacement des bordures préfabriquées par des bordures coulées. Le montant de la modification est de -1 087.50 € HT selon le devis n°441.24 du 01/10/2024.

La déclaration de sous traitance est concédée à l'entreprise BATI SERVICES SIGNALISATION domiciliée 2 route d'Harcourt, 14123 FLEURY SUR ORNE. La nature des prestations sous-traitées consiste à la réalisation de la signalisation horizontale et verticale pour un montant de 9 500.00 euros.

Fait à Vire Normandie, le 18 octobre 2024.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241021-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Publication : 22/10/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

